

# Droit à la reconnexion Et si on respectait vraiment le retour de congés ?

## Pour un droit à la reconnexion progressive

Après plusieurs jours ou semaines de congés, le retour au travail ne devrait pas être synonyme de stress immédiat, de boîtes mail saturées ou de réunions dès 8h.

Trop souvent :

- Les salariés sont sollicités dès leur retour, sans temps pour se remettre dans le bain.
- Les mails s'accumulent sans filtre ni hiérarchisation.
- La pression repart de plus belle, annihilant les bienfaits des congés.



La **CFE-CGC** propose :

Un temps de reconnexion garanti à chaque retour de congés :

- 2 heures sans réunion ni sollicitation pour trier ses mails et se réorganiser.
- Un message d'absence prolongée de quelques heures pour éviter les relances immédiates.
- Une sensibilisation des managers à respecter ce sas de reprise.

C'est important pour :

- Préserver la santé mentale des salariés.
- Valoriser le droit à la déconnexion.
- Favoriser une reprise sereine et efficace.

La **CFE-CGC** demande :

 Une expérimentation locale.

 L'intégration de cette mesure dans l'accord Motivation et Bien-Etre.

**Un sas de reprise, ce n'est pas du luxe, c'est du bon sens.**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !